### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE



# CERTIFICAT DE CONFORMITE de matériel de balisage aéronautique N° 2013A031

#### Pour le matériel désigné ci-dessous :

Туре	Feu d'axe de voie de circulation (RVR<350m - Section courbe)
Marque	Hella
Modèle	TCC xxx GG
Source(s) lumineuse(s)	2 x 2 LED Osram
Alimentation électrique	6,6A
Couleur	Vert
Plage de fonctionnement	[-40°C ; +55°C]

#### Délivré à Hella

Conformément aux spécifications PRO/STAC/SE/VIS/6002, V3 du 21/07/2011 relatives aux feux de balisage aéroportuaire,

Par le Service Technique de l'Aviation Civile, le 30 mai 2013.

Pour le Directeur du service technique de l'Aviation givile et par délégation

Myriam CHEZE

Le présent certificat de conformité est délivré uniquement et strictement pour le matériel désigné ci-dessus. Tout matériel modifié, quelle que soit la nature de la modification apportée (optique, électrique ou mécanique), doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certification.

#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE



## CERTIFICATE OF COMPLIANCE Aeronautical ground lighting N° 2013A031

## For the following ground lighting:

Туре	Taxiway centre line light (RVR<350m - Curved section)
Brand	Hella
Name	TCC xxx GG
Lighting source(s)	2 x 2 LED Osram
Power supply	6,6A
Color	Green
Temperature range	[-40°C ; +55°C]

#### Issued to Hella

Referring to the airfield lighting requirements "PRO/STAC/SE/VIS/6002" (21/07/2011),

By Service Technique de l'Aviation Civile, 30th May 2013.

